

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 30 septembre 2019

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A. Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- URBANISME

Le conseil communal

- a) approuve à l'unanimité la demande de lotissement présentée par M. Y. Toqani de Bettembourg relative à la division d'une propriété sise à Moesdorf, Um Knapp, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) approuve à l'unanimité les modifications ponctuelles de la partie graphique et de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Mersch au lieu-dit «Aelenterweg», afin d'y aménager un nouveau site sportif pour répondre aux besoins croissants de la commune et pour permettre la relocalisation de certains équipements existants.
- c) approuve à l'unanimité la modification du plan d'aménagement particulier 'Quartier Existant' au lieu-dit «Aelenterweg» à Mersch en tenant compte de la modification du PAG précédemment votée.
- d) approuve à l'unanimité le projet d'aménagement particulier (PAP) concernant la réalisation d'une zone d'activités économiques communale avec neuf lots ainsi qu'une zone d'habitation avec douze maisons unifamiliales dont six maisons jumelées, trois maisons en bande et trois maisons isolées sur des fonds sis à Mersch, aux lieux-dits «Auf dem Pettingerweg» et «In den Gehren», présenté par le bureau pact Sàrl de Grevenmacher pour le compte de l'administration communale de Mersch tout en tenant compte de différentes remarques formulées par la Cellule d'évaluation.
- e) approuve à l'unanimité le PAP concernant la réalisation de vingt-cinq unités d'habitation en habitat unifamilial dont sept maisons unifamiliales groupées en bande, dix maisons unifamiliales jumelées, six maisons unifamiliales jumelées par garage et deux maisons unifamiliales isolées sur des fonds sis à Rollingen, aux lieux-dits «Auf dem Millenkneppchen», «In den Anwender» et «In den Bohnenstuecker», présenté par le bureau d'architecte V2 architecture Sàrl de Steinfort pour le compte de la société House Concept de Steinsel sous la condition que le PAP soit adapté selon certaines remarques de la cellule d'évaluation.
- f) approuve à l'unanimité le PAP concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Mersch, au lieu-dit «Beschmontsbongert», présenté par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de l'administration communale de Mersch.
- g) approuve à l'unanimité le PAP concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Beringen, Rue Irbicht, présenté par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de la S.A. Irbicht Immobilière S.A. de Mersch.
- h) approuve à l'unanimité le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP portant sur des fonds sis à Schoenfels, Rue du Château, pour le compte de la société F&A PROM Sàrl de Luxembourg.
- i) se prononce à l'unanimité en faveur du classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, de la maison 76, Rue Nicolas Welter, appartenant à M. Nicolas Calteux.

- j) se prononce avec 12 voix oui contre 1 voix non en faveur du classement comme monument national, en raison de son intérêt historique, architectural, industriel et esthétique de l'ensemble «Gare de Mersch», comprenant les immeubles suivants: «Bahnhof», «Stellwerk», «Brunnenturm» (Domaine de l'Etat), et «Bahnhofsgaststätte» (Mme M. Senault et M. J. Steichen). L'immeuble sis 40, Rue de la Gare, ne peut pas être considéré comme partie de l'ensemble «Gare de Mersch» et hypothèquerait le développement du nouveau quartier de la Gare sur le site Agrocenter.
- k) se prononce actuellement à l'unanimité en défaveur de l'inscription, en raison de son intérêt historique, architectural et esthétique, à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux des alentours du Château de Schoenfels appartenant au Domaine de l'État. Le conseil communal est d'avis que la protection pourrait impacter négativement respectivement rendre impossible la réalisation des projets d'infrastructures prévus. Il ne s'oppose pas à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux à un stade ultérieur. Il invite les instances étatiques de procéder à une revalorisation du site et de prévoir l'aménagement du centre d'accueil et de l'arrêt de bus.
- l) émet à l'unanimité son avis au sujet du projet des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondations.

Le conseil communal estime que cet avis renferme des connaissances locales détaillées qui pourront servir à une mise à jour appropriée de la cartographie. Les cartes topographiques qui ont servi comme fond pour l'établissement de la cartographie des projets de cartes des zones inondables et de cartes des risques d'inondation datent d'un certain temps et ne tiennent pas compte des remblais et constructions récemment réalisés de sorte que différents niveaux fixés ne tiennent pas compte de la réalité sur le terrain.

Il y a donc lieu de sortir certains sites des projets de cartes des zones inondables et d'y ajouter d'autres.

Le conseil communal remarque que le projet de carte HQ extrême risque d'entraîner des servitudes disproportionnées au niveau de l'aménagement communal et que différentes délimitations ne correspondent pas à la situation existante.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis supplémentaire établi par le bureau Geoconseils S.A. de Capellen au montant total de 529.425,00 € TTC concernant le renouvellement de l'ouvrage de captage de la source «Greiwebiirchen» à Mersch/Schoenfels.
- b) le devis pour les travaux d'amélioration des infrastructures techniques dans la Maison de la Culture à Mersch au montant total de 125.000,00 € TTC.
- c) le devis pour la mise en place de Hotspots pour le réseau WIFI sur la Place Saint-Michel et dans le parc communal au montant total de 11.000,00 € TTC.

- PROJET INTERCOMMUNAL

À l'unanimité, le conseil communal donne son accord de principe dans le cadre d'un futur projet intercommunal entre la commune de Mersch et la Ville d'Ettelbruck concernant le renforcement réciproque de l'approvisionnement en eau potable de leurs citoyens.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal approuve

a) - à l'unanimité le décompte de travaux extraordinaires suivant:

Projet	Devis en € TTC	Dépense € TTC
Bâtiments communaux - amélioration de la sécurité générale et technique	185.500,00	179.626,28
Construction d'une résidence à Mersch, rue d'Arlon	pas de devis, uniquement études, projet abandonné	25.229,88
Aménagement d'aires de jeux	229.000,00	188.646,87
Réaménagement du Hall Irbicht à Beringen	258.000,00	150.610,27

- avec 10 voix oui contre 3 voix non le décompte de travaux extraordinaires suivant:

Réaménagement du campus scolaire «Centre» à Mersch	pas de devis, uniquement études	336.191,74
--	---------------------------------	------------

b) à l'unanimité les déclarations de recette de l'exercice 2019 sur un total de 19.706.225,25 €.

c) à l'unanimité les modifications du budget ordinaire de l'exercice 2019:

- Total recettes nouvelles: 384.898,22 €
- Total dépenses nouvelles: 199.062,66 €

d) à l'unanimité les modifications du budget extraordinaire 2019:

- augmentation au budget de 2019 du crédit «Travaux de la mise en état de la voirie forestière» de 34.623,12 € pour le porter à 185.211,00 €
- augmentation du crédit inscrit au budget de 2019 «Travaux de la mise en état de la voirie rurale» de 36.916,26 € pour le porter à 187.500,00 €
- réduction au budget de 2019 du crédit «Réaménagement du hall sportif 'Krounebiérg'» de 71.539,38 € au nouveau montant de 428.460,62 €.

- SUBSIDES

Afin de soutenir les sinistrés de la tornade du 9 août 2019, le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes:

- a) Fir e gudden Zweck - Gemeng Péiteng: don de 2.000,00 €
b) Käerjeng hëlleft: don de 2.000,00 €

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation dans la commune de Mersch et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- ENSEIGNEMENT

À l'unanimité, le conseil communal arrête définitivement l'organisation scolaire 2019/2020 de l'enseignement fondamental.

- PRIME DE VIE CHÈRE

Le conseil communal fixe à l'unanimité les conditions et montants à allouer en 2019 aux ménages ou personnes seules qui en font la demande. Pour les détails, voir l'édition N° 131 du bulletin "De Mierscher Gemengebuet".

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la convention de concession d'un droit de superficie par laquelle l'Etat concède à la commune de Mersch un droit de superficie s'étendant sur un terrain domanial de 15,91 a (place occupée) au lieu-dit «Square Marie-Astrid» sur un terme de 30 ans, à partir du 1^{er} janvier 2019, contre paiement d'une indemnité annuelle symbolique de 100,00 € pour la construction d'une centrale de chauffage.
- b) l'acte d'échange sans soulte entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins:
 - * la commune de Mersch cède à l'Etat un terrain de 33,10 a au lieu-dit «Auf dem Hohpert» pour la construction de huit logements sociaux destinés à la location et les 3 terrains restants peuvent être cédés par l'Etat à un tiers.
 - * l'Etat cède à la commune un terrain de 28,74 a à Mersch, rue des Prés, pour la construction d'un centre de conférence.L'échange a lieu sans soulte.
- c) l'acte de constitution de servitude à charge d'une parcelle sise à Mersch, rue Nicolas Welter, appartenant à la Commune de Mersch et au profit d'une parcelle sise à Mersch, rue Nicolas Welter, appartenant à la copropriété de la Résidence «A Mëllesch». La servitude permet l'aménagement et le maintien à demeure d'un fossé à ciel ouvert avec l'ouvrage de sortie sur la berge du cours d'eau Mamer, qui est à entretenir par la copropriété de la Résidence.
- d) deux actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires des parcelles de terrain à Mersch, rue Bouvart, et à Reckange, Op der Uecht (emprises trottoir).
- e) le compromis d'échange par lequel les époux F. Straus-M.-J. Schmit de Pettingen cèdent à la Commune différents terrains d'une contenance totale de 136,60 a, sis à Pettingen «Bielsberg». Ces terrains sont évalués au total à 68.300,00 €.
En contrepartie la Commune de Mersch cède aux époux Straus-Schmit différents terrains d'une contenance totale de 229,00 a, sis à Pettingen «Pullechrepper», «Auf dem Kiesel» et «In den Aehlen». Ces terrains sont évalués au total à 114.500,00 €.
Il reste une soulte au montant de 46.200,00 € au profit de la Commune de Mersch.
Tous les frais et honoraires relatifs à cet échange sont à charge des époux Straus-Schmit.

La commune de Mersch effectue le présent échange dans un but d'utilité publique consistant dans la construction d'une route de substitution N7/CR123 à Pettingen.

- f) le compromis de vente par lequel Mme M.-J. Puraye vend à la Commune de Mersch un terrain de 42,96 a, sis à Pettingen au lieu-dit «Auf der Dausselwies», au prix total de 21.480,00 €.

Tous les frais et honoraires relatifs à cette vente sont à charge de l'acquéreur.

La commune de Mersch effectue la présente acquisition dans un but d'utilité publique consistant dans la construction d'une route de substitution N7/CR123 à Pettingen.

- g) le compromis de vente par lequel la Commune de Mersch vend à la société Longchamp Sàrl de Mersch deux parcelles de terrain de 0,24 a sises à Beringen, rue Wenzel, au prix total de 7.200,00 €.
- h) la convention par laquelle M. Hilgert C. accorde à la commune le droit d'utiliser une parcelle à Mersch au lieu-dit «Kircherwies» pour l'organisation du Balloon Trophy en juillet 2020.
- i) deux conventions par lesquelles M. Kellen F. accorde à la commune le droit d'utiliser des parcelles à Mersch au lieu-dit «Kircherwies» et «Unter Letzert» pour l'organisation du Balloon Trophy en juillet 2020.
- j) la convention entre la Ministre de la Famille et de l'Intégration, les collègues des bourgmestre et échevins des communes de Bissen, Helperknapp, Lintgen et Mersch et le président de l'office social de Mersch réglant le fonctionnement et le financement de l'office social de Mersch pendant l'année 2019.
- k) le contrat de bail par lequel la Commune met à la disposition de Proximus Luxembourg SA un terrain d'une superficie de ~50 m² près du cimetière à Mersch pour l'installation et le maintien d'un système de mobilophonie. La durée est de 9 ans, le loyer annuel s'élève à 3.000,00 €.

- COMMUNICATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS.